

VD – Maison de l'environnement

Promouvoir le bois du propriétaire dans la réalisation de bâtiments publics

Rapport final 2020



Mandant :	OFEV - Plan d'action bois
Titre du projet :	VD_Maison de l'environnement
Référence no :	REF-1011-14200
Crédit no :	A231.0327 Forêts
Décision no :	16.0017.PJ / 3-18.13
Division Forêts :	Claire-Lise Suter
Bénéficiaire	Etat de Vaud – Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) Place de la Riponne 10 1014 Lausanne
Responsable	Jean Maurice Bonzon, chef de projet, architecte 021 316 73 47 jean-maurice.bonzon@vd.ch

1. Brève description

La Maison de l'environnement est un bâtiment administratif d'environ 5500 m² destiné aux différents domaines environnementaux et énergétiques de l'Etat de Vaud.

Un processus innovant, pour l'utilisation du bois de propriété du canton, a été mise en œuvre dans le cadre du concours en entreprise totale, organisé par le service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) de l'Etat de Vaud.

Cette procédure permet de valoriser le bois local, dans l'esprit du COBS, tout en garantissant le respect du droit des marchés publics.

Ce projet de bâtiment se veut être une référence en termes d'utilisation intensive et rationnelle du bois, d'efficacité énergétique et de développement durable dans la construction.

Projet exemplaire et démonstratif, il servira de référence pour les instances publiques (communes notamment) afin d'avoir un débouché pour le bois suisse dans la construction de bâtiments d'utilité publique.

2. Situation initiale, objectifs et contenu du projet

L'Etat de Vaud, en tant que propriétaire de forêts, dispose de ressources propres qu'il entend mettre en œuvre dans le cadre de ses projets, notamment dans la construction des bâtiments d'utilité publique.

L'objectif principal est un engagement exemplaire de l'Etat dans les constructions publiques et subventionnées, reprenant les éléments de la réponse du Conseil d'Etat de 2004 à la motion Baumann (demande d'une promotion active du bois indigène).

Afin d'atteindre cet objectif, il est nécessaire, d'une part, de fournir un outil aux maîtres d'ouvrages publics afin de faciliter l'usage de leur propre bois dans le cadre des marchés publics et, d'autre part, de transférer de manière accrue les connaissances spécifiques nécessaires aux architectes, aux ingénieurs et aux instances publiques.

Par sa décision du 9 octobre 2018, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV - Plan d'action bois) a octroyé une aide financière à l'Etat de Vaud - Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL) pour les tâches liées à promouvoir le bois du propriétaire dans la réalisation de bâtiments publics et aux activités suivantes :

Formulaire R-13 BOIS

Guide (Leitfaden) sur la démarche

Conférence de presse

Information sur le site internet et l'intranet de l'Etat de Vaud ainsi que d'autres sites internet liés à la promotion du bois suisse (COBS par exemple)

- Conférences – ateliers sur la mise au concours public
- Dépliants
- Visites et expositions publiques et/ou destinées aux écoles et hautes écoles, associations et sociétés professionnelles

3. Résultats du projet

3.1 Formulaire R13-BOIS, cahier de charge du concours et critères d'évaluation

Total heures 698 h

Le formulaire R13-BOIS a prouvé son efficacité lors de l'adjudication des travaux. En effet, il a permis de finaliser le contrat d'entreprise totale avec une grande précision pour la partie bois. De plus, les quantités brutes de bois nécessaires ont pu être anticipées auprès des acteurs de la filière d'exploitation des forêts.

- Mise en place de la procédure
- Récolte de données propres au bois
- Dossier d'appel d'offre spécifique
- Evaluation des retours
- Adaptation de la procédure
- Suivi de la filière – traçabilité

En annexe, le formulaire R13-BOIS, l'article sur le cahier de charge et les critères d'évaluation, rapport de traçabilité DNA

3.2 Conférences de presse

Total heures 134 h

Depuis 2018 diverses conférences de presse ont eu lieu :

- conférence de presse organisée le 5 février 2018 à l'occasion de la présentation du projet lauréat du concours en entreprise totale.

De nombreux articles sont parus dans la presse et des émissions radio et télévisées ont été émises du 6 février au 23 février 2018.

- La pose de la première pierre, le 11 octobre 2019 a été à nouveau l'occasion de mettre en valeur l'utilisation du propre bois dans la construction de la Maison de l'environnement
- Une visite du chantier à l'attention de la presse a été organisée le lundi 30 novembre 2020, en présence des deux conseillers d'Etat en charge du dossier, M. Pascal Broulis (chef du Département des finances et des relations extérieures) et Mme Béatrice Métraux (cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité).

Cette visite a donné lieu à différents articles/reportages radio et tv, parmi lesquelles une dépêche Keystone-ATS accompagnée de photos, diffusée sur de nombreux sites d'informations en ligne (cf. revue de presse du 01.12.2020 en annexe)

Exemple de la dépêche Keystone-ATS diffusée par les sites d'informations :

<https://www.20min.ch/fr/story/la-maison-de-lenvironnement-prend-forme-647996193681>

Reportage RTS :

<https://www.rts.ch/play/tv/couleurs-locales/video/le-resume-de-lactualite-romande-?urn=urn:rts:video:11790367>

Sujet radio LFM

<https://www.lfm.ch/actualite/vaud/terre-et-bois-au-coeur-de-la-maison-de-lenvironnement/>

3.3 Guide (Leitfaden) sur la démarche

Total heures 246 h

Une étroite collaboration avec des Maîtres d'ouvrages impliqués dans des démarches similaires permettra d'illustrer le document avec des exemples et des expériences pratiques. Les premières réflexions en commun ont abouti à une ébauche de sommaire, complétée par des mots-clés et des idées directrices. Les expériences partagées démontrent la nécessité de faire ressortir les points forts et les étapes de la démarche en les synthétisant au moyen de "fiches-outils".

Sommaire du guide :

1. Introduction
"Quand on veut on peut", il faut manifester sa volonté
2. Points-clé du processus de décision
Les mesures spécifiques à considérer lorsqu'une démarche de fourniture de son propre bois est enclenchée
3. Phases du projet
Quand intégrer la volonté de fournir son propre bois ?
4. Types de bois
Niveau de finition des produits-bois mis à disposition
Principe de transformation du bois d'œuvre
5. Les procédures
Les choix sont déterminants pour qualifier le niveau d'intensité de la gestion du projet et pour garantir les coûts finaux.
Les choix sont liés aux valeurs-seuils des marchés publics
6. Fiches-outils
Sont à développer entre autres :
 - Mesures d'incitation
 - Marchés publics – Valeurs seuils
 - Listes de bois courants / assortiments / sciages-collages
 - Flux et traçabilités

Les fiches d'études de cas ainsi que les outils sont à disposition sur le site www.proprebois.ch, de manière à pouvoir consulter les différents retours d'expérience, et pour accompagner les maîtres d'ouvrage publics qui souhaitent utiliser du bois dans leur projet mais surtout d'en choisir la provenance en mettant à disposition leur propre bois.

3.4 Publications

Total heures 150 h

En vue de la réalisation d'un dépliant, la collaboration Multimédia s'est poursuivie avec le Centre de formation professionnelle forestier (CFPF) du Mont-sur-Lausanne.

Des prises d'images et de vidéos sont en cours, à partir du martelage du bois jusqu'à la construction terminée en passant par toutes les étapes du projet.

Une publication ainsi que une vidéo seront mis à disposition dès l'automne 2021 (après l'inauguration officiel de la MEV) sur les différentes plateformes administratives, publiques et associatives afin d'être utilisé comme outils de travail et de communication pour les collaborateurs de l'administration publique que pour les privés et entreprise.

3.5 Visites et conférences

Total heures 64 h

Des visites et des expositions publiques sont proposés durant et après la construction de la Maison de l'environnement

Sur le lien ci-dessous vous trouverez une visite virtuelle du chantier produite à l'attention des collaboratrices et collaborateurs de la Direction générale de l'environnement (DGE).

<https://intranet.etat-de-vaud.ch/intranet-de-service/direction-generale-de-l'environnement-dge/actualites/detail/news/synergies-info-11-visite-virtuelle-du-chantier-de-la-maison-de-l'environnement-9254/>

4. Effet du projet sur le public cible

Suite aux différents articles parus à la suite de la conférence de presse, nous avons pu remarquer un intérêt plus marqué de la part des instances publiques ainsi que des autres acteurs privés.

5. Contribution du projet aux objectifs de la politique de la ressource bois

L'exemplarité de l'Etat de Vaud en tant que constructeur et la mise en place d'un guide accompagné d'exemples concrets, permettront à la fois d'augmenter l'utilisation du bois local pour la construction de bâtiments publics et de contribuer au développement de la filière du bois en Suisse.

Grâce à la promotion et à l'information, nous contribuerons aussi à mettre en avant les valeurs du bois suisse auprès des acteurs privés et publics.

L'utilisation du bois «en cascade», d'abord comme bois de construction, puis comme bois-énergie et puit de carbone, soutient les objectifs de la politique énergétique 2050 de la Confédération.

6. Evaluation et expérience

La réponse des entreprises totales qui ont participé au concours de la "*Maison de l'environnement*" a été positive. La quasi-totalité des concurrents a accepté l'utilisation du bois disponible dans les forêts du canton de Vaud.

L'évaluation du retour des appels d'offres et les questions que nous avons reçues durant le concours nous ont permis de mieux identifier les points critiques et apporter, par la suite, des améliorations visant à perfectionner la procédure d'appel d'offre.

7. Idées d'autres projets

Adaptation de la procédure :

Un nouveau concours en entreprise totale pour un nouveau bâtiment à Yverdon-Les-Bains, est en cours de préparation avec les mêmes objectifs. Le formulaire et ses spécificités feront l'objet d'une mise à jour en fonction des points identifiés lors des retours du concours de la Maison de l'environnement.

Suivi de la filière et traçabilité :

Une équipe composée de collaborateurs de l'Etat de Vaud, de spécialistes de la filière bois et de l'entreprise adjudicatrice s'occupe actuellement de superviser les premières phases du projet.

Lausanne, le 21 décembre 2020

Etat de Vaud – Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

Jean-Maurice Bonzon

Architecte – Chef de projet

Annexes :

- Formulaire R13 BOIS
- Extrait cahier des charges du concours en entreprise totale
- Plaquette DGIP du projet lauréat
- Extraits revue de presse Etat de Vaud février 2018
- Extraits revue de presse Etat de Vaud octobre 2019
- Extraits revue de presse Etat de Vaud novembre 2020
- Image en différentes phases du projet
- Rapport traçabilité de Product DNA
- Guide technique
- Fiche MEV – étude de cas